

Kusuri Products Limited

www.kusuri.co.uk



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ROCCAL

Date de composition: 28/05/2015

Indice de révision: 1

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: Numéro ROCCAL WOUND CLEANER 0.2% 100ml.

CAS: 63449-41-2

Code de produit: ROCW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée: Médicament aquatique pour carpe Koi

Pas recommandée: Pour toute autre espèce

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Kusuri Products Limited
12 Wentworth Road
Heathfield Industrial Estate
Newton Abbot
Devon
TQ12 6TL
Royaume-Uni

Tél: +44 (0)1626 836600

Fax: E- +44 (0)1626 836700

mail: kay@kusuri.co.uk QM

1.4. Numéro de téléphone d'urgence:

Tél. en cas d'urgence: +44 (0)1626 836600

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification sous CLP: Tox. aiguë 4: 2 H361d; Aquatique aiguë 1: H400; Corr. cutanée 1B: H314
Voir section 16.

Principaux effets néfastes: Nocif en cas de contact cutané et d'ingestion. Provoque des brûlures.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Indication de danger: H302+H312: Nocif en cas d'ingestion ou de contact avec la peau.
H314: Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROCCAL

Termes de signalisation: Danger

Pictogrammes de danger: GHS05: Corrosion, GHS07: Point d'exclamation, GHS09 Environnement.



Mesures de précaution: P280: Porter des gants/des vêtements de protection/une protection oculaire/ faciale.
P309+311: En cas d'exposition ou de malaise: Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un docteur.

2.3. Autres dangers

PBT : Ce produit n'est pas identifié comme étant une substance PBT.

Section 3: Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Identité chimique: 2-PHENOXYETHANOL No. CAS: 122-99-6

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Contact cutané:** Retirer tous les vêtements contaminés. Laver la peau vigoureusement avec du savon et de l'eau ou un nettoyant cutané approprié. Ne jamais utiliser de solvants ou de diluants.
- Contact oculaire :** En cas de lentilles de contact, les retirer. Laver les yeux avec beaucoup d'eau fraîche propre pendant au moins 10 minutes tout en relevant les paupières. Consulter un docteur.
- Ingestion :** Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire vomir. Consulter un docteur.
- Inhalation:** Sortir la victime de la zone d'exposition et la placer à l'air frais tout en prenant garde à votre propre sécurité. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien administrer par voie orale. Si la personne est inconsciente, la placer dans une position appropriée et consulter un docteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Contact oculaire :** Possibilité de traces d'irritation et de rougeur. Les yeux peuvent couler abondamment.
- Ingestion :** Possibilité de douleurs et de rougeurs à l'endroit de la bouche et de la gorge. L'ingestion peut induire des symptômes d'intoxication.
- Inhalation :** Possibilité d'irritation de la gorge.
- Effets différés / immédiats:** Des effets immédiats sont possibles après une exposition à court terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Immédiat / spécial: Une installation de bain oculaire devrait être présente sur les lieux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
ROCCAL

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents d'extinction

Le produit ne présente aucun danger particulier en cas d'incendie. Le produit n'est PAS classé comme inflammable.

Agents d'extinction : Des agents d'extinction convenant pour le feu environnant devraient être utilisés.

Poudre d'extinction ou CO₂. En cas d'incendie plus important, aussi mousse résistante à l'alcool et pulvérisation 'eau. N'utiliser jamais un jet d'eau direct pour éteindre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition: Le feu peut induire une fumée noire épaisse. Suite à la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à la combustion ou à des produits de décomposition peut être nocive à la santé.

5.3. Avis pour les sapeurs-pompiers

Avis pour les sapeurs-pompiers: Utiliser de l'eau pour refroidir les réservoirs, les citernes ou les conteneurs à proximité de la source de chaleur ou de l'incendie. Tenir compte de la direction du vent. Éviter que les produits utilisés pour combattre l'incendie s'écoulent dans des drains, des égouts ou de cours d'eau.

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Section 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Voir la section 8 de la fiche de sécurité pour les détails concernant la protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales: Ne pas décharger dans des égouts ou des rivières

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage: Collecter les déversements dans du matériau absorbant. (Sol, sable, vermiculite, diatomite, etc.) Transférer dans un conteneur de récupération verrouillable et étiqueté pour mise au rebut selon une méthode appropriée.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections: Voir la section 8 de la fiche de sécurité.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sûre

Exigences de manipulation: Pour la protection individuelle, voir la section 8. Ne jamais utiliser de la pression pour vider les conteneurs. Ils ne résistent pas à la pression. Dans la zone d'application, il est interdit de fumer, de manger et de boire. Respecter la législation sur la santé et la sécurité au travail. Conserver le produit dans le conteneur d'origine.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans un local frais et correctement ventilé entre 15°C et 25°C, à l'écart de sources de chaleur et des rayons directs du soleil. Maintenir le récipient hermétiquement fermé. Tenir le produit éloigné de sources d'inflammation. Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins. Ne pas fumer. Interdire l'entrée à des personnes non-

qualifiées. Une fois que les conteneurs ont été ouverts, ils doivent être refermés soigneusement et placés verticalement afin d'éviter tout déversement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s): Médicament aquatique pour carpe Koï.

Attention: Ne pas dépasser le dosage recommandé sur l'étiquette.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Section 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en atelier: S/O

8.1. Valeurs DNEL/PNEC

DNEL / PNEC Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : S/O

Protection respiratoire : S/O

Protection des mains : Nitrile protecteur ou gants en latex. EN 374 (EU)

Protection des yeux : Lunettes de sécurité. Veiller à disposer d'un bain oculaire. EN 166 (EU)

Protection cutanée: Vêtements de protection.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Liquide

Couleur : Claire

Point de combustion/plage °C: 121

9.2. Autres informations

Autres informations: Aucune donnée disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Stable sous les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable sous les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Des réactions dangereuses ne se produisent pas dans des conditions normales de transport ou de stockage. Une décomposition peut survenir en cas d'exposition à des conditions ou des matériaux mentionnés ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur et gel. Éviter toute chaleur, flamme et autre source d'inflammation à proximité ou au-dessus du point de combustion. Ne pas chauffer des conteneurs fermés.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter: Agents oxydants. Acides forts. Alcalis forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone ou d'autres gaz ou vapeurs dangereux.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Dangers pertinents de la substance:

Danger	Voie	Base
2-Phénoxyéthanol		Sur la base de données de test
Toxicité orale	LD ₅₀ (orale, rat)	1,8g/kg
Toxicité dermique – inhalation	LD ₅₀ (dermique, rat)	2g/kg

Symptômes / voies d'exposition

Contact cutané: Possibilité de traces d'irritation et de rougeur à l'endroit du contact.

Contact oculaire : Possibilité de traces d'irritation et de rougeur. Les yeux peuvent couler abondamment.

Ingestion : Possibilité de douleurs et de rougeurs à l'endroit de la bouche et de la gorge. L'ingestion peut induire des symptômes d'intoxication.

Inhalation : Possibilité d'irritation de la gorge.

Effets différés / immédiats: Des effets immédiats sont possibles après une exposition à court terme.

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom	Voie	Base
2-Phénoxyéthanol	LC ₅₀ (poisson) <i>Leuciscus idus</i>	220/460 mg/l (96 h)
	EC ₅₀ (invertébrés aquatiques) <i>Daphnia magna</i>	500mg/l (48 h)
	IC ₅₀ (plantes aquatiques) <i>Desmodemus subspicatus</i>	500mg/l (72 h)

Valeurs d'écotoxicité: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Le produit ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme étant une substance PBT.

vPvB: Ce produit n'est pas identifié comme étant une substance vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes: Aucun.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations de mise au rebut: Transférer dans un conteneur approprié et contacter l'instance régionale de collecte de déchets pour avis. Ne pas déverser dans des égouts ou des cours d'eau.

NB: Nous attirons l'attention de l'utilisateur sur la possible existence de règles régionales ou nationales pour la mise au rebut.

Section 14: Informations relatives au transport

14.1. N° ONU

N° ONU: Le transport n'est pas dangereux.

14.2. Nom correct du produit conformément aux règlements-types de l'ONU

Nom correct du produit: Le transport n'est pas dangereux.

14.3. Classe(s) de danger de transport

Classe de transport: Le transport n'est pas dangereux.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Le transport n'est pas dangereux.

14.5. Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucune précaution particulière

Code tunnel: Le transport n'est pas dangereux. Le

Catégorie de transport: transport n'est pas dangereux.

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Règles de sécurité, sanitaires et environnementales/législation spécifique pour la substance ou le mélange

No. de licence du fabricant: SAM0002 sous règlements VMD.

COSHH: Control of Substances Hazardous to Health (COSHH) Regulations 2002

HSE: Health and Safety at Work Act 1974.

H.S.E. Guidance Note EH40 (Occupational Exposure Limits).

Manual Handling Operations Regulations 1992

Législation UE: Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH) (tel que modifié).
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié)
Décision de la Commission 2000/532 / CE telle que modifiée par la décision 2001/118 / CE établissant une liste des déchets et des déchets dangereux conformément à la directive 75/442 / CEE relative aux déchets et la directive 91/689 / CEE relative aux déchets dangereux avec des amendements.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

Section 16: Autres informations

Autres informations

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (EU) No 453/2010 de la Commission.

Avertissement légal: Les informations ci-avant sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. L'entreprise ne peut pas être tenue responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.

Abréviations et acronymes: *LC₅₀: Concentration létale, 50 pour cent*
LD₅₀: Dose létale, 50 pour cent
EC₅₀: Concentration effective, 50 pour cent
IC₅₀: Concentration inhibitoire, 50 pour cent.